

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**Ministère de la Justice**

**Arrêté du 13 novembre 2019 portant nomination  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Senlis**

NOR : **JUS B 19 33882A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;*

**ARRÊTE**

**Article 1**

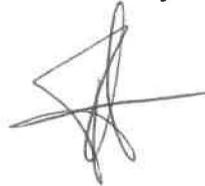
Madame Morgane RAOUX, directrice de greffe par intérim, est, à la date du présent arrêté, nommée régisseuse suppléante au tribunal d'instance de Senlis.

**Article 2**

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel d'AMIENS, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 13 novembre 2019

La garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation la cheffe du bureau des carrières  
et de la mobilité professionnelle,



Aude TORCHY